



PROTOCOLE SANITAIRE COVID – 19
ACCUEIL PERISCOLAIRE
Mesures relatives à l'accueil des familles et des enfants

Mise à jour : février 2021

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants. Il s'applique à compter du 1er février 2021. Il repose sur les avis successifs du HCSP, notamment celui du 20 janvier 2021. La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.

Les parents sont tenus de se conformer au présent protocole et l'équipe veillera au bon respect de ces consignes.

Les grands principes sont les suivants :

- Maintenir la distanciation physique entre les enfants lorsque cela est possible
- Limiter le regroupement ou le croisement d'élèves et de parents
- L'application stricte des gestes barrières
- L'entretien et le nettoyage des locaux dans le respect des règles sanitaires
- Informer et Communiquer
- Masque grand public de catégorie 1 obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans
- Masque grand public de catégorie 1 obligatoire pour tout le personnel à l'intérieur comme à l'extérieur

Information importante :

Considérant la difficulté de faire respecter les règles de distanciation sur le temps de restauration scolaire (configuration des locaux, mobilier, etc.), il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de limiter les inscriptions à la restauration scolaire s'ils disposent d'autres moyens. Ceci afin d'aider la Communauté de Communes à accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles.

REGLES ET CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES

Vu le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports du 28 janvier 2021,

Vu l'obligation dans ce nouveau protocole d'étendre l'obligation du port du masque grand public de catégorie 1 aux enfants dès 6 ans.

Vu l'obligation sur le temps de restauration scolaire de respecter de nouvelles règles de distanciation,

L'Accueil dans les services périscolaires (Cantine et Garderie) à compter du 8 février 2021 est effectué de la manière suivante :

- Garderie matin et soir : service ouvert aux horaires habituels
- Restauration scolaire : service de plats chauds pour l'accueil sur le temps de la restauration scolaire.

1. LES LOCAUX D'ACCUEIL :

Dans la mesure du possible les garderies et la restauration scolaire se déroulent dans les salles habituelles. Cependant, compte tenu de l'évolution des consignes sanitaires, la Communauté de communes n'exclut pas d'utiliser d'autres locaux pour ces temps périscolaires.

1.1 La garderie :

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la garderie à l'air libre est donc une possibilité encouragée. Si la configuration des salles de garderie (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

1.2 La cantine :

Deux nouvelles règles s'appliquent à compter du 8 février :

- ⇒ **La distanciation de deux mètres entre groupes à la cantine s'applique dorénavant, et non plus celle d'un mètre :**

Elle est organisée le plus possible dans les lieux habituels et est privilégiée.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins deux mètres entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles.

S'agissant des élèves des écoles élémentaires, lorsque le respect de la distance de deux mètres entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.

En revanche, cette règle de distanciation sociale de deux mètres ne s'applique pas entre les élèves d'un même groupe déjeunant ensemble à la même table. La distanciation sociale maximale entre élèves déjeunant à la même table doit être recherchée dans la mesure du possible mais cette distanciation peut ne pas être respectée si son application aboutit à restreindre les capacités d'accueil des cantines, comme le prévoit l'article 36 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020.

- ⇒ Le port de masque « grand public » de catégorie 1 est désormais requis, et demeure obligatoire même lorsque les enfants de niveau élémentaire sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Pour rappel, les mesures de renforcement sanitaire applicables dès le 25 janvier :

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service, voire après chaque repas, et une aération ou une ventilation des espaces de restauration doit être fréquemment assurée.
- Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. En cas de difficulté, la collectivité est invitée à rechercher d'autres locaux.
- Pour limiter les brassages, le balisage des sens de circulation, des éventuels espaces d'attente et de la distanciation à respecter doit être mis en place. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées.

- Enfin, des recommandations sont établies visant à éviter les offres alimentaires en vrac, à organiser le service individuel des plateaux et des couverts et celui de l'eau, ainsi qu'à proposer des repas à emporter (si possible en alternant pour les élèves les repas froids et les repas chauds).

Les tables du réfectoire sont nettoyées entre chaque service.

1.3 Locaux en général :

- ⇒ **Une aération des locaux de quelques minutes doit avoir lieu toutes les heures, outre les règles déjà en vigueur visant l'aération d'au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.**

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement sera effectué par les agents de la collectivité et sera effectué chaque jour.

Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide.

La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydro-alcoolique ou de savons pour les personnels est mise en place.

Les familles devront attendre à l'extérieur de la cour et utiliser la sonnette à l'entrée après s'être soigneusement désinfecté les mains à l'aide de leur propre produit lorsqu'ils emmèneront leur enfant et lorsqu'ils viendront les chercher.

Les transmissions seront rapides à l'arrivée et au départ des enfants, et à distance, dans le respect toujours de l'enfant.

Il est strictement interdit que les enfants ramènent des jeux, jouets de chez eux. Les doudous sont également proscrits.

Si une autre famille est déjà présente, il est demandé d'éviter tout croisement et de respecter la distance barrière.

Sauf exception, les responsables légaux ne pourront pas être admis sur les lieux.

En cas d'accès exceptionnel autorisé, ils devront être munis de masques.

2. LES ACTIVITES

Le lavage des mains doit être effectué avant et après l'activité (cantine et garderie), avant et après être allé aux toilettes ainsi qu'à l'arrivée et au départ des locaux.

Le programme d'activités proposé devra tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les encadrants et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Si la configuration des salles de garderie (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc, le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel devront être effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

L'accès aux jeux et aux espaces collectifs est à nouveau autorisé et le partage d'objets ou de matériel l'est également.

Pour des raisons sanitaires, les enfants présents au périscolaire du soir, devront apportés leur petite bouteille d'eau individuellement.

3. DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Le port du masque (annexe 1) :

Le port du masque grand public de catégorie 1 est désormais requis tant pour les personnels que pour les élèves de niveau élémentaire (et non maternelle).

Le port du masque est à proscrire pour les mineurs des écoles maternelles (enfant de moins de 6 ans).

Le port du masque est obligatoire pour tous les enfants de primaires (enfant de plus de 6 ans).

3.2 La prise de température :

La température des enfants doit obligatoirement être prise par les parents chez eux avant d'emmener les enfants en garderie le matin et au retour à la maison chaque soir. (Si la température de l'enfant est supérieure à 37.8°, l'enfant devra rester chez lui).

Un membre de l'équipe du personnel prendra la température de votre enfant en cas de suspicion d'état fébrile. Si la température est supérieure à 37.8°, l'enfant sera isolé et les parents seront aussitôt contactés et devront venir chercher leur enfant au plus vite.

Chaque animateur prendra sa température à l'arrivée et au départ de son poste.

3.3 Informations supplémentaires

Contact :

Secrétariat de la Communauté de Communes

Tel : 03 25 27 91 93 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

Email : secretariat@cclacsdechampagne.fr

Suspicion de cas de Covid-19 :

En cas d'apparition de symptômes chez un élève, celui-ci sera immédiatement placé à l'isolement avec un masque en attendant d'être pris en charge par sa famille.

Nous vous demandons de rester joignable.

Mesures spécifiques au personnel :

En complément des gestes barrières présentés dans le document, il est imposé au personnel de la Communauté de communes une vigilance accrue sur les temps de pause et de repas entre adultes. Le port du masque et la distanciation entre adultes sont des règles à appliquer systématiquement.

Evolution des consignes :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, certaines modalités et consignes pourront être modifiées. Nous vous en informerons au fur et à mesure.

Toutes les équipes de la Communauté de communes sont mobilisées afin d'offrir à vos enfants le meilleur accueil possible dans nos établissements.

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.

Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**. Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Ressources documentaires pour expliquer le Coronavirus aux plus jeunes

<https://www.bayard-jeunesse.com/infos/actualites/coronavirus-et-gestes-barriere-expliques-aux-enfants/>



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

CORONAVIRUS

Les 7 gestes pour me protéger et protéger les autres

1 Je me lave les mains : en arrivant à l'école, avant et après chaque récréation, avant et après le déjeuner, en rentrant chez moi.



● Je verse du savon sur mes mains mouillées et je frotte les paumes, le dessus des mains et les poignets pendant plusieurs secondes.



● Je frotte bien entre les doigts en entrelaçant mes mains.



● Je frotte chaque doigt en tournant ma main autour.



● Je nettoie mes ongles en les frottant contre ma paume.



● Après avoir rincé mes mains, je les essuie avec un essuie-mains jetable ou je les laisse bien sécher à l'air libre.

2



J'évite de me toucher les yeux, le nez et la bouche.

Facile à dire, mais c'est difficile de se retenir, car c'est un réflexe : en moyenne, on se touche le visage plusieurs centaines de fois par jour !

3 Je tousse et j'éternue en me couvrant la bouche avec le pli de mon coude. Sinon, les microbes que j'expulse en toussant ou en éternuant restent sur ma main, et je dépose des microbes partout !



4



Je n'échange pas des objets comme les stylos, les verres, les gourdes, les couverts, les téléphones, les manettes de console... Moi ou quelqu'un d'autre les a touchés, donc ils ne sont pas propres.

5



Je garde mes distances. Je reste au moins à un mètre des autres. Et pas de bise ou de poignée de main. On peut se dire « Salut ! » en parlant, c'est sympa aussi ! Et attention aux personnes âgées, très fragiles.



6 J'utilise des mouchoirs en papier et je les jette immédiatement après utilisation. Je ne les garde pas dans ma poche ! Je me lave les mains après m'être mouché.



7

Je porte un masque à l'école, si je peux, et quand je sors. Ce masque bloque les postillons que je projette. Ainsi, il protège les autres si je suis porteur du virus. Si on en porte tous, ensemble, on empêche la transmission du virus.



Le CORONAVIRUS expliqué aux enfants

VIRUS

Un virus est un microbe, c'est-à-dire un organisme invisible à l'œil nu. Mais contrairement à une bactérie, qui est aussi un microbe, un virus ne vit pas tout seul. Il doit s'installer dans le corps d'un être vivant (une plante, un animal, un humain...) : il pénètre à l'intérieur même des cellules. Et en se multipliant, le virus empêche le corps de bien fonctionner : il cause une maladie.

CORONAVIRUS

C'est une grande famille de virus. Leur nom vient de leur forme que l'on peut voir quand on les observe au microscope : ils sont entourés de petits piquants qui font penser à une couronne. En général, les coronavirus entraînent des maladies qui ne sont pas graves, comme le rhume. En décembre 2019, le coronavirus SARS-CoV-2 est apparu, provoquant la maladie COVID-19.

COVID-19

Le nouveau coronavirus déclenche une maladie appelée COVID-19 (CO veut dire « corona », VI « virus », D « disease » qui signifie « maladie » en anglais, et 19 correspond à 2019, l'année où est apparue la maladie).

SYMPTÔMES

Ce sont les signes qui permettent de reconnaître une maladie. Les personnes atteintes du COVID-19 ne présentent pas toutes les mêmes symptômes : en général, ces symptômes sont la toux, des douleurs à la poitrine, une grosse fatigue et de la fièvre.

PORTEUR SAIN

Il existe aussi des gens infectés par le virus qui ne présentent aucun symptôme, mais qui peuvent quand même transmettre la maladie. On les appelle des porteurs sains.

MALADE

Certaines personnes peuvent tomber gravement malades ou même mourir à cause du virus responsable du COVID-19. Les plus sensibles sont les personnes âgées et celles déjà atteintes par des maladies respiratoires ou qui affaiblissent leur corps, comme l'asthme, le diabète ou des maladies du cœur.



CONTAGIEUX

Une maladie contagieuse se transmet d'un être vivant à un autre. Le COVID-19 se propage par des gouttelettes expulsées par le nez ou par la bouche quand une personne tousse ou éternue. Des objets peuvent être contaminés par des personnes malades. Et si une personne saine les touche, elle peut contracter la maladie car le virus survit plusieurs heures à l'air libre sur une surface sèche.

ORIGINE

Le nouveau coronavirus est apparu dans la ville de Wuhan, en Chine. Les chercheurs pensent qu'une chauve-souris était à l'origine porteuse de ce virus. Elle l'a transmis à un autre animal (on ne sait pas encore lequel), qui a été vendu sur un marché. Ce dernier l'a ensuite transmis à un humain, ce qui est rare. Puis cet humain l'a transmis autour de lui, et la maladie s'est répandue en Chine.

ÉPIDÉMIE ET PANDÉMIE

Le mot «épidémie» désigne une maladie qui contamine beaucoup de personnes dans une région. Ce mot vient du grec «epos», qui veut dire «sur», et «demos», qui veut dire «peuple». Quand l'épidémie s'étend à un continent voire au monde entier, on parle de pandémie. Le mot grec «pan» veut dire «tout». Il y a une pandémie du COVID-19, car cette maladie est présente dans plus de 190 pays.

CONFINEMENT

Quand le COVID-19 s'est répandu, plusieurs pays ont demandé à leurs habitants de rester chez eux et de sortir le moins possible. C'est ce qu'on appelle le confinement. Confiner les populations permet de réduire les contacts entre les personnes et de limiter la propagation du virus. Ainsi, le confinement permet de ralentir l'épidémie et d'éviter qu'il y ait trop de malades en même temps.

QUARANTAINE

Dans le mot «quarantaine», il y a «quarante». Car à l'origine, cela correspondait au nombre de jours pendant lesquels l'équipage d'un navire revenant de l'étranger était isolé. Cet isolement évitait de propager les maladies attrapées par les marins! Aujourd'hui, le mot «quarantaine» est utilisé pour désigner l'isolement d'une personne que l'on craint être porteuse d'un virus.

QUATORZAINE

Dans le cas du COVID-19, la quarantaine est de quatorze jours : d'où l'expression «en quatorzaine». Cette durée a été choisie car elle correspond à la durée entre le moment où une personne est contaminée par le virus et l'apparition des premiers symptômes (jusqu'à douze jours).

GESTES BARRIÈRES

Ce sont des gestes simples qui permettent de se protéger et de protéger les autres contre la propagation du virus. Ils permettent de se protéger aussi des autres maladies contagieuses : se laver les mains, éviter de se toucher le visage, tousser et éternuer en se couvrant la bouche avec le coude, utiliser des mouchoirs jetables, éviter les contacts avec les autres et ne pas échanger d'objets.



GEL HYDROALCOOLIQUE

Lorsqu'on ne peut pas se laver les mains, on peut utiliser du gel hydroalcoolique. Il permet de tuer les microbes présents sur la peau. Il porte ce nom car il est constitué d'eau (hydro-) et d'alcool (-alcoolique). On en verse un peu sur ses mains sèches et on les frotte en effectuant le même lavage qu'avec du savon (bien laver paumes, dos des mains, poignets, doigts, entre les doigts, ongles...).

MUTATION

Lorsqu'un virus se multiplie, il copie un code qui lui sert à fonctionner. Mais ce code change légèrement au fil de ses milliers de multiplications : on dit que le virus mute. Ainsi, d'un pays à l'autre, d'une personne contaminée à une autre, le virus peut être légèrement différent. Plus il se propage, plus il y a de mutations et il est plus difficile d'avoir un médicament qui fonctionne à coup sûr.

SOIGNER

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de traitement spécial pour le COVID-19. Mais on peut aider les personnes malades en soignant leurs symptômes. La fièvre et la toux sont traitées avec des médicaments classiques, comme lorsque l'on a une grippe ou un rhume. On aide le corps des malades à se défendre, mais c'est lui tout seul qui tue le virus.

RÉANIMATION

Les personnes gravement malades du COVID-19 sont hospitalisées. Les cas les plus graves sont accueillis dans le service de réanimation. Ce sont des endroits où on aide les malades à respirer grâce à des machines.

GUÉRIR

Heureusement, la plupart des personnes contaminées par le COVID-19 guérissent, mais 2 % des gens malades en meurent. Tant qu'on ne possède pas de médicaments ni de vaccin contre ce virus, cette maladie reste donc très dangereuse.

MÉDICAMENT

Des chercheurs du monde entier travaillent pour trouver un médicament qui pourrait tuer ce virus. Pour le moment, des produits sont en test mais on ne sait pas encore s'ils fonctionnent. Il faut aussi s'assurer qu'ils ne sont pas dangereux pour les humains. Ces tests vont durer plusieurs mois.

VACCIN

Pour empêcher qu'une autre épidémie de COVID-19 recommence, il faut protéger les gens avant qu'ils soient infectés par le virus. C'est le rôle du vaccin. Mais ce virus est nouveau, alors dans beaucoup de pays, des scientifiques l'étudient pour mettre au point un vaccin. Cela prend du temps et il ne sera sûrement pas prêt avant l'année prochaine.



DÉCONFINEMENT

En France, la sortie du confinement va débuter le lundi 11 mai, sauf si le nombre de malades du COVID-19 reste trop élevé. Les gens vont pouvoir retourner travailler, les magasins et les bibliothèques vont rouvrir, mais les restaurants et les cinémas resteront fermés. On pourra sortir de chez soi mais sans s'éloigner de plus de 100 kilomètres.

DÉPARTEMENT ROUGE/VERT

Dans les départements où beaucoup de gens sont atteints par le COVID-19, le déconfinement ne sera pas total. Les départements sont classés en vert ou en rouge. Les départements « rouges » sont les départements les plus touchés par le virus, et les départements « verts », ceux qui sont les moins touchés.

ÉCOLES

En France, les écoles vont rouvrir progressivement à partir du 11 mai et les collèges à partir du 18 mai. Toutes les classes ne vont pas reprendre en même temps. Il n'y aura pas plus de 15 élèves par classe et les gestes barrières devront être respectés. Le port du masque sera obligatoire pour les collégiens.

DISTANCIATION PHYSIQUE

Pour éviter la propagation du virus, il est nécessaire de respecter, en plus des autres gestes barrière, la « distanciation physique », appelée aussi « distanciation sociale ». Chacun devra rester à au moins un mètre de distance des autres personnes. Cette distanciation physique doit être respectée dès qu'on sort de chez soi en France : dans la rue, à l'école, dans les transports en commun, dans les magasins...

MASQUE

Dans plusieurs pays, le port du masque a été rendu obligatoire. En France, il va être dans un premier temps obligatoire pour les soignants, les enseignants et les conducteurs de transports en commun. Mais il est recommandé que chacun porte un masque pour toute sortie, pour se protéger et surtout pour éviter de contaminer les autres si on est porteur du virus.

Touto © Pauline Poyen, Illustration: Jérôme Arfink, maquette de base: Lucie Portier

